

**OBJET ACQUISITION ET INSTALLATION DE SYSTEMES DE VARIATION
DE PUISSANCE SUR LES RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC**

Dans le domaine de l'éclairage public, un diagnostic des équipements et des réseaux électriques a été réalisé en 2012 par un bureau d'étude spécialisé sur l'ensemble du parc existant.

Ce réseau d'éclairage comprend, plus 15 000 points lumineux, 530 coffrets commande, 10 000 poteaux et une facture annuelle de consommation électrique de 1 000 000 €. Les préconisations du diagnostic sont mises en œuvre en fonctions des crédits octroyés ; ainsi, les actions ci-après ont été initiées, la modernisation des armoires de commandes, le remplacement des luminaires (anciens et type boule...) et l'utilisation de lampes à haut rendement photométrique... .

Dans le même temps, des systèmes de variation de puissance ont été testés avec succès ; ces dispositifs abaissent la puissance des lampes sur une plage horaire prédéterminée et entraînent de ce fait une réduction de la consommation d'électricité, tout en conservant un niveau d'éclairage satisfaisant pour la sécurité des biens et des personnes.

Aussi, dans le cadre de la maîtrise des dépenses énergétiques, il s'agit de réaliser un programme plus ambitieux sur l'installation de systèmes de variation de puissance sur les réseaux d'éclairage public.

L'économie financière ainsi réalisée, une fois ces systèmes fonctionnels sur l'ensemble du réseau serait de l'ordre de 40 %

Considérant que la mise en œuvre technique de chaque système est conditionnée par la disparité, la diversité et l'architecture des réseaux électriques, le rythme et l'étendue des interventions ne peuvent être fixés dans le cadre du marché classique, le contrat le mieux adapté en référence au code des marchés publics pour la gestion de ces prestations est le marché à bon de commande.

Ce marché à bon de commande aura pour montant minimum de 80 000 HT par an ; il prendra effet à compter de sa notification pour se terminer au 31 décembre 2014. Il est reconductible 3 fois pour une durée d'un an.

Je vous demande :

1 - d'approuver la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché comme suit :

Rapport n°14/3-32

- Procédure : Appel d'offre ouvert (33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics)
- Décomposition du marché : lot unique (pour l'ensemble du territoire communal)
- Durée du marché : à compter de sa notification jusqu'au 31 décembre 2014 ; reconductible 3 fois pour une durée d'un an
- Montant du marché : marché à bon de commande (article 77 du Code des Marchés Publics) pour un montant minimum annuel de 80 000,00 € HT et sans montant maximum.

2 – De m'autoriser, ou mon représentant, à lancer la consultation et à signer le marché avec le candidat retenu par la Commission d'appel d'offres, ou en cas d'infructuosité, à traiter par marché négocié.

3 – De m'autoriser, ou mon représentant, à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement du marché, ainsi que toute décision concernant d'éventuels avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20140426-14332-a1-DE
Date de réception préfecture : 05/05/2014

Signé électroniquement par :
Le Maire
30/04/2014


Gilbert ANNETTE

**OBJET ACQUISITION ET INSTALLATION DE SYSTEMES DE VARIATION
DE PUISSANCE SUR LES RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu le RAPPORT N° 14/3-32 du Maire ;

Sur le rapport de Monsieur François JAVEL, Conseiller Municipal, présenté au nom des Commissions Affaire Générale / Entreprise Municipale et Aménagement / Développement Durable ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;
(1 abstention de Monsieur René-Paul VICTORIA en Commission AG/EM) ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Adopte la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché d'acquisition et d'installation de systèmes de variation de puissance sur les réseaux d'éclairage public, comme suit :

- Procédure d'appel d'offre ouvert (articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics),
- Marché à bon de commande (article 77 du Code des Marchés Publics), à lot unique, pour un montant minimum annuel de 80 000,00 € HT et sans montant maximum
- Prise d'effet du marché : à compter de sa notification pour se terminer au 31 décembre 2014 ; reconductible trois fois pour une durée d'un an.

Délibération n°14/3-32

ARTICLE 2

Autorise le Maire, ou son représentant, à lancer la consultation et à signer le marché avec le candidat retenu par la Commission d'appel d'offres, ou en cas d'infructuosité, à traiter par marché négocié.

ARTICLE 3

Autorise le Maire, ou son représentant, à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement du marché, ainsi que toute décision concernant d'éventuels avenant lorsque les crédits sont inscrits au budget.

ARTICLE 4

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits ouverts sur le budget de la Ville chapitre 23, article 2315.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20140426-14332-a2-DE
Date de réception préfecture : 05/05/2014

Signé électroniquement par :
Le Maire
30/04/2014


Gilbert ANNETTE